



Divorce, maison capital pour mes enfants?

Par **Karine**, le **24/07/2008 à 15:50**

bonjour, rnmariée sous la communauté depuis 10ans, 2 enfants une maison depuis 2001.
rnVoulant d'abord faire un breack, j'ai pris un appartement il y a 5mois avec son accord, nous
nous sommes organisés pour les enfants comme pour une garde partagée, lui payait les
charges de la maison, moi celle de l'appart. aucune procédure n'a été lancée
rnPuis la
décision a été prise récemment, je demande le divorce, mon futur ex mari ne voulait pas mais
l'accepte. Nous nous entendons bien et avons beaucoup de respect l'un pour l'autre, nous
avons convenu d'un divorce par consentement mutuel, ni l'un ni l'autre ne veulent nous
bagarrer
rnIl désire garder la maison et je suis d'accord, mais je sais aussi qu'il ne peut pas
me donner la moitié du montant de la valeur actuelle, la maison en la vendant rapporterait 150
000 euros chacun. rnDans la mesure où il garde la maison, nous avons fait une estimation à
60 000 euros qu'il pourrait me donner, je voudrais savoir et il serait d'accord, s'il est possible
de mettre une clause au cas où il viendrait à vendre la maison plus tard disant qu'il me
reverserait 60 000 de plus à la vente? rndans le cas où il la garderait et s'il refait sa vie, s'il lui
arrive quelque chose, comment faire pour que ce soit mes enfants les bénéficiaires?rne je me
dis en faisant ceci que j'investis pour mes enfants
rne je ne demande pas de prestation
compensatoire ni de pension alimentaire puisque nous faisons une garde partagée, je ne veux
en aucun cas le lésé, j'ai pensé à cette solution, mais peut être y en a-t-il d'autre?
rnmerci de
vos réponses